

## Technip Energies remporte un grand contrat pétrochimique auprès de Indian Oil Corporation pour une nouvelle usine PTA

Technip Energies (PARIS: TE) a remporté un grand<sup>(1)</sup> contrat portant sur l'ingénierie, la fourniture des équipements, la construction et la mise en service (EPCC) auprès de Indian Oil Corporation Limited (IOCL) pour son projet de complexe pétrochimique de para xylène (PX) et d'acide téréphtalique purifié (PTA) dans sa raffinerie de Paradip, Orissa, sur la côte est de l'Inde.

Ce contrat EPCC couvre la livraison d'une nouvelle usine de PTA de 1,2 MMTPA<sup>(2)</sup> et des infrastructures associées. Le PTA est une matière première majeure utilisée pour fabriquer des fibres de polyester, des bouteilles en PET et des films de polyester utilisés dans les applications d'emballage.

Marco Villa, Chief Operating Officer de Technip Energies, a déclaré : « *Nous sommes ravis d'avoir remporté un autre contrat important auprès de Indian Oil Corporation Limited. Nous sommes impatients de démarrer ce projet qui témoigne de notre engagement de longue date en Inde - un marché clé pour nous. Il consolide également de manière significative notre position de leader dans la réalisation de projets pétrochimiques complexes.* »

La raffinerie de Paradip est la raffinerie la plus moderne d'Inde. Ses produits répondent aux besoins énergétiques du marché domestique et sont en partie exportés. Dans le but d'augmenter sa valeur ajoutée, la raffinerie de Paradip s'est lancée dans la pétrochimie avec la production de polypropylène (PP), de mono éthylène glycol (MEG) et se lance maintenant dans la production de para xylène (PX) et d'acide téréphtalique purifié (PTA). La disponibilité de PTA à Paradip permettra de soutenir les usines de fabrication de polyester dans la région.

Technip Energies a une forte implantation en Inde avec une présence locale à Delhi, Mumbai, Chennai et Dahej.

(1) Pour Technip Energies, un « grand » contrat se situe entre 250 et 500 millions d'euros.

(2) Millions de tonnes par an

**Pour en savoir plus sur les capacités de raffinage et de pétrochimie de Technip Energies:** Nous sommes reconnus comme un acteur de classe mondiale dans l'industrie du raffinage - de la conception à la livraison clé en main. Nos services couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur des projets de raffinage et des complexes pétrochimiques intégrés. En savoir plus sur: <https://www.technipenergies.com/markets/refining>

## À propos de Technip Energies

Technip Energies est une entreprise d'ingénierie et des technologies de premier plan au service de la transition énergétique, avec des positions de leader dans le Gaz Naturel Liquéfié (GNL), l'hydrogène et l'éthylène et avec une présence forte sur les marchés en croissance de l'hydrogène bleu et vert, la chimie durable et la gestion du CO<sub>2</sub>. L'entreprise bénéficie de son solide modèle de livraison de projet, soutenu par une offre étendue de technologies, de produits et de services.

Avec une présence dans 34 pays, nos 15 000 collaborateurs sont pleinement engagés à donner vie aux projets innovants de nos clients, en repoussant les limites du possible pour accélérer la transition énergétique vers un avenir meilleur.

Technip Energies est coté sur Euronext Paris avec des certificats de dépôt américains («ADR») négociés de gré-à-gré aux États-Unis.

Pour plus d'informations : [www.technipenergies.com](http://www.technipenergies.com).

---

## Clauses de non-responsabilité

Le présent communiqué vise seulement à fournir des informations aux actionnaires de Technip Energies. Le présent communiqué de presse ne vise pas à être distribué dans des pays exigeant un examen réglementaire préalable et une autorisation de distribuer un communiqué de presse de cette nature.

## Information importante pour les Investisseurs et les Actionnaires

### Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » telles que les définissent la section 27A du United States Securities Act de 1933, telle qu'amendée, et la section 21E du United States Securities Exchange Act de 1934, telle qu'amendée. Ces déclarations prospectives concernent généralement des événements futurs et des prévisions de revenus, de bénéfices, de flux de trésorerie ou d'autres aspects des activités ou des résultats d'exploitation de Technip Energies. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par les mots « croire », « attendre », « anticiper », « planifier », « avoir l'intention », « prévoir », « devrait », « serait », « pourrait », « peut », « estimer », « perspectives » et des expressions similaires, y compris dans leur forme négative. L'absence de ces mots ne signifie toutefois pas que les déclarations ne sont pas prospectives. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, croyances et hypothèses actuelles de Technip Energies concernant les développements et les conditions commerciales futurs et leurs effets potentiels sur Technip Energies. Bien que Technip Energies

estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables au moment où elles sont faites, il ne peut y avoir aucune garantie que les développements futurs affectant Technip Energies seront ceux que Technip Energies anticipe.

Toutes les déclarations prospectives de Technip Energies comportent des risques et des incertitudes (dont certains sont significatifs ou indépendants du contrôle de Technip Energies) et des hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de l'expérience historique de Technip Energies et des attentes ou projections actuelles de Technip Energies. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes se révélaient incorrectes, les résultats réels pourraient différer significativement de ceux indiqués dans les déclarations prospectives.

Pour toute information concernant les facteurs importants connus susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels et les résultats prévisionnels, veuillez consulter les facteurs de risque de Technip Energies énoncés dans les documents déposés par Technip Energies auprès de la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis, qui incluent l'amendement n° 4 à la déclaration d'enregistrement de Technip Energies sur le formulaire F-1 déposé le 11 février 2021.

Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes inhérents et ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites. Technip Energies ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.

---

## Contacts

### Relations Investisseurs

Phil Lindsay  
Directeur Relations Investisseurs  
Tel: +44 203 429 3929  
Email: [Phillip Lindsay](mailto:Phillip.Lindsay@technipenergies.com)

### Relations avec les médias

Stella Fumey  
Directeur Relations Presse & Communication Digitale  
Tel: +33 1 85 67 40 95  
Email: [Stella Fumey](mailto:Stella.Fumey@technipenergies.com)

Jason Hyonne  
Chargé des Relations Publiques  
Tel: +33 1 47 78 22 89  
Email: [Jason Hyonne](mailto:Jason.Hyonne@technipenergies.com)